

Cent soixante-neuvième session

169 EX/8
PARIS, le 1er mars 2004
Original français

Point 3.4.2 de l'ordre du jour provisoire

**UNIVERSITE DES NATIONS UNIES :
RAPPORT DU CONSEIL DE L'UNIVERSITE
ET OBSERVATIONS DU DIRECTEUR GENERAL SUR CELUI-CI**

RESUME

Conformément aux dispositions de la Charte de l'Université des Nations Unies [art. IV, par. 4 (h)] qui stipule que le Conseil "présente, par l'entremise du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'UNESCO, un rapport annuel sur l'activité de l'Université à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil exécutif de l'UNESCO", ainsi que de la décision 5.2.1 (par. 10) adoptée par le Conseil exécutif à sa 129^e session par laquelle le Directeur général est invité à "soumettre au Conseil exécutif (a) tous les deux ans, pour examen, le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur la deuxième année de l'exercice budgétaire biennal de l'Université et son propre rapport sur les progrès accomplis par l'Université et la coopération entre celle-ci et l'UNESCO ; (b) les années intermédiaires, à titre d'information et pour examen éventuel, le rapport annuel du Conseil de l'Université des Nations Unies", le Directeur général communique au Conseil exécutif pour information les rapports annuels du Conseil de l'Université des Nations Unies portant sur les périodes janvier-décembre 2002 et janvier-décembre 2003¹.

Le présent document contient les observations du Directeur général sur l'activité de l'Université et sur la coopération entre l'UNESCO et l'Université au cours de l'exercice 2002-2003.

Décision proposée : paragraphe 15.

¹ Pour des raisons techniques, ces rapports ne seront disponibles qu'en anglais et français, pendant la session.

Introduction

1. L'Université des Nations Unies (UNU) constitue une communauté internationale de savants orientée vers la recherche, la formation postuniversitaire et la diffusion du savoir. En application de sa charte, elle a pour ambition de contribuer à la promotion de la paix et du progrès au niveau mondial, conformément aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Conçue en 1969, par U Thant, ancien secrétaire général des Nations Unies, l'Université a débuté son fonctionnement en septembre 1975 en tant qu'entité autonome de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'UNESCO.
2. La mission spécifique de l'Université est de renforcer la coopération entre les membres de la communauté scientifique mondiale dans le but d'améliorer leurs conditions de travail et de promouvoir la création de réseaux pour réduire l'isolement dont souffrent certains chercheurs, principalement ceux des pays en développement. A ce titre, l'UNU doit assumer trois rôles principaux : (i) constituer une communauté internationale des savants ; (ii) constituer un pôle de réflexion pour l'organisation des Nations Unies ; (iii) constituer un pôle de renforcement des capacités, principalement en faveur des pays en développement, tout en servant de plate-forme de dialogue pour promouvoir l'innovation et la créativité.
3. L'Université des Nations Unies comprend : (i) une unité centrale basée à son siège à Tokyo ; (ii) un réseau constitué de centres de recherche et de formation postuniversitaire et de programmes dont certains sont basés dans des pays en développement ; (iii) des institutions associées. L'ensemble fonctionne comme un réseau de réseaux dont les composantes sont liées à des chercheurs et des institutions de recherche ainsi qu'à des partenaires de l'enseignement supérieur et des décisions politiques. Citons notamment cinq centres : (i) l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER) à Helsinki (Finlande) créé en 1985 ; (ii) l'Institut pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH) à Maastricht (Pays-Bas) créé en 1990 ; (iii) l'Institut international pour la technologie des logiciels (UNU/IIST) à Macao (Chine), créé en 1992 ; (iv) l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU/INRA) à Accra (Ghana) avec une unité sur les ressources minérales à Lusaka (Zambie), créé en 1990 ; (v) l'Institut des hautes études (UNU/IAS) à Tokyo (Japon) qui a commencé ses activités en avril 1996. Sa mission est axée sur la mise au point de solutions originales, tournées vers l'avenir, pour faire face aux problèmes qui se situent à l'interface des systèmes sociétaux et naturels.
4. L'Université dispose de deux programmes spécialisés : (i) le programme sur la biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU/BIOLAC), basé à Caracas (Venezuela), créé en 1988 ; (ii) le réseau international sur l'eau, l'environnement et la santé (UNU/INWEH), basé à Hamilton (Canada), créé en 1996. Le dispositif comprend également : (i) l'Académie internationale de Leadership (UNU/ILA), basée à Amman (Jordanie), créée en 1995 ; (ii) le programme sur la nutrition et le développement social, coordonné à partir de l'Université de Cornell ; (iii) le programme de formation en géothermie, basé en Islande, créé en 1979 ; (iv) le programme de formation dans le domaine de la pêche, créé en Islande en 1998. Récemment, de nouveaux programmes de recherche et de formation ont été initiés : (i) le programme de l'UNU pour les études coopératives sur l'intégration régionale ; (ii) l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU/EHS), créé à Bonn (Allemagne).

Principaux thèmes et programmes

5. Le programme de l'UNU s'articule autour des principaux thèmes suivants :

Paix et gouvernance. L'accent est mis sur les relations complexes existant entre la durabilité de la paix, la sécurité et la gouvernance. Les projets s'articulent autour des grands domaines suivants : les Nations Unies et l'ordre international, Résolution des conflits et la sécurité, Droits de l'homme et éthique, Promotion de la démocratie, problèmes posés par la gouvernance, politique et cadre institutionnel. L'accent est mis également sur le développement de partenariats avec les autres institutions de recherche dans le monde, ce qui permet d'améliorer le rendement des investissements et de garantir la durabilité des réseaux mis en place. Face à l'ampleur du mandat de l'Université dans ce domaine et à la faiblesse des ressources disponibles, l'UNU mettra l'accent sur les projets pour lesquels elle dispose d'avantages comparatifs et d'une valeur ajoutée. On mettra l'accent sur les problèmes critiques, tels que le multilatéralisme en question et les relations entre le VIH/sida et les problèmes de sécurité ; l'accentuation de la coopération avec les pays en développement non anglophones ; le développement d'outils de formation.

6. **Environnement et développement durable.** L'accent est mis sur les interactions entre les activités humaines et l'environnement naturel et leur implication pour une gestion durable des ressources naturelles : (i) développement ; (ii) science, technologie et société ; (iii) environnement. Les principaux partenaires de l'action de l'Université sont les agences du système des Nations Unies, les pays en développement et la communauté académique internationale. Le Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable a constitué un des temps forts de l'action de l'Université qui a pris une part active à toutes les réunions préparatoires du Sommet et soumis un rapport sur le thème "Proposition d'une approche intégrée pour le développement durable". L'Université a lancé, en coopération avec l'UNESCO, l'idée de la création d'une alliance mondiale pour la promotion d'un développement durable, mettant l'accent sur tous les niveaux du système éducatif (The Ubuntu Declaration). Le programme des Nations Unies sur l'Année internationale des montagnes en 2002 a également fait l'objet d'une contribution importante de l'Organisation. Dans le cadre de son programme sur l'environnement et le développement durable, l'accent a également été mis sur l'évaluation de l'impact des innovations technologiques, particulièrement leur application aux pays en développement et l'appui à la diffusion de technologies susceptibles de contribuer au bien-être des populations et au développement durable. Le Projet terre, gestion et changement de l'environnement (PLEC) constitue une approche participative pour la conservation de la biodiversité et la conservation des systèmes agricoles dans le marché. L'UNU a joué un rôle de facilitateur dans les activités relatives au Zéro Emission Forum, pour poursuivre les recherches, les capacités de développement et la mise en réseau dans ce domaine. L'action de l'Université se poursuivra en renforçant la coopération entre les agences du système des Nations Unies. La création d'un Centre de l'UNU sur l'environnement et le développement durable a fait l'objet d'une proposition. D'une façon générale, on consolidera les acquis des programmes existants tout en continuant de faire preuve d'innovation pour l'initiation de nouvelles activités. L'UNU renforcera les capacités dans le domaine des ressources humaines et améliorera la diffusion des résultats des recherches obtenus en veillant à leur accessibilité dans le domaine de la gestion des copyrights.

7. **Problèmes multithématiques.** L'action de l'Université comprend également des projets multidisciplinaires tels que la globalisation, le bien public, les droits de l'homme, l'éthique, le genre, l'eau et la sécurité alimentaire. Dans le domaine du genre, les efforts ne sont plus centrés sur des projets isolés, mais plutôt sur des approches englobant plusieurs sujets critiques du Plan d'action de Beijing. Par exemple, le genre et réduction de la pauvreté ; conservation, gestion des ressources naturelles et efforts pour la promotion de politiques et d'intervention qui réduisent les inégalités dans le domaine du genre. Des activités ont également été organisées pour le suivi de l'Année des

Nations Unies sur le dialogue entre les civilisations. Un autre projet multithématique est constitué par l'évaluation des écosystèmes urbains et la crise dans le domaine de l'eau.

8. **Développement des capacités.** L'accent est mis sur le renforcement des capacités tant des personnels que des institutions académiques en privilégiant le niveau postuniversitaire et les jeunes professionnels. Les projets permettent, à titre individuel, en groupe ou au niveau institutionnel, d'élever le niveau des connaissances en participant aux activités et aux projets de l'UNU.

Les cours concernent des domaines très divers : résolution des conflits, droits de l'homme, coopération internationale et développement, leadership, biodiversité, développement durable, pêche, technologie alimentaire, télédiction, technologie des logiciels. Des bourses sont également accordées pour la préparation de doctorats, Ph. D., et en faveur des universités de pays en développement.

9. **Relations avec le système des Nations Unies.** L'Université organise des panels sur les politiques pour mettre les résultats de ses recherches à la disposition des décideurs du système des Nations Unies. Les panels ont porté sur l'éducation, le développement des capacités, la gestion de l'environnement, le comportement des groupes face au développement. Au cours de l'année 2002, l'UNU a collaboré avec 30 organisations du système des Nations Unies. Différents accords ont été signés avec des partenaires dans plusieurs régions du monde.

10. **Diffusion des résultats et information du public.** En vue d'accroître l'impact du travail de l'UNU, un accent particulier est mis sur la diffusion des résultats de ses recherches en direction des décideurs politiques et de l'ensemble de la communauté académique mondiale. Des foires du livre sont organisées à travers le monde, notamment lors du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable. Les résultats des activités sont diffusés par voie de presse (radio, télévision), notamment via CNN International. De nombreux articles sont publiés par les chercheurs des centres et programmes dans les revues scientifiques et les revues de vulgarisation (250 articles scientifiques et 300 articles de vulgarisation en 2002). L'utilisation de l'Internet joue un rôle croissant dans la diffusion de toutes ses informations. A cette fin, l'UNU met également à profit ses activités propres telles que la série de conférence U Thant, les séries du séminaire mondial pour les étudiants et les jeunes professionnels et les séries de tables rondes organisées par l'UNU/IAS.

11. **Financement et personnels de l'Université.** L'Université a bénéficié, au titre du fonds de dotation, et des nombreux appuis à ses programmes et centres de formation et de recherche postuniversitaires, d'un budget d'un montant de 73.600.000 dollars des Etats-Unis au titre du biennium 2002-2003. Le nombre de membres du personnel s'élevait en 2002 à 247, dont 122 professionnels. Parmi ce personnel, 76 membres viennent des pays en développement et 116 sont des femmes.

12. **Coopération entre l'UNESCO et l'Université des Nations Unies.** La coopération entre l'UNESCO et l'Université des Nations Unies est à la mesure des excellentes relations que l'Université entretient avec l'ensemble des agences du système des Nations Unies. Cette collaboration est étroite dans le domaine de l'enseignement supérieur où l'Université est partie prenante dans les activités du suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. Les deux organisations animent le Réseau mondial pour l'innovation dans l'enseignement supérieur (GUNI) et l'Université a pris une part très active dans l'organisation de la Conférence mondiale + 5 organisée par l'UNESCO à Paris en juin 2003. La collaboration se poursuit également dans le cadre du programme UNITWIN/chaires UNESCO. Par ailleurs, l'UNU a pris une part importante dans les activités de l'année du Dialogue entre les civilisations et l'organisation du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable. Un programme d'échange de personnels existe entre le Secteur des sciences naturelles de l'UNESCO et l'UNU depuis de nombreuses années. Dans le

cadre de nombreux autres programmes, tels que le Programme hydrologique international (PHI) et le Programme de gestion des transformations sociales (MOST), le partenariat se poursuit dans de bonnes conditions. Il en est de même pour le Secteur de la communication et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

13. Comme l'indiquait dans son rapport le recteur de l'UNU, la nature de l'institution lui impose d'avoir "un pied dans le monde académique et l'autre pied dans le système des Nations Unies". Ainsi, tout en jouant son rôle de réflexion intellectuelle pour le Système, l'UNU servira de pont entre la communauté académique internationale et les Nations Unies. L'Université s'acquitte de cette mission complexe à la satisfaction de tous les partenaires. Elle poursuit son développement en prenant en compte le souci de voir sa présence et ses actions se renforcer dans le monde des pays en développement. Les initiatives récentes prises en République de Corée, au Mato Grosso, au Brésil et en Malaisie vont dans ce sens (création d'un centre de formation et de recherche sur la santé globale).

14. Quant à la coopération avec l'UNESCO, elle s'impose par la complémentarité naturelle des deux organisations dans de nombreux domaines. Elle doit donc être poursuivie et renforcée. D'importants efforts ont été accomplis pour rationaliser la gestion de l'Université et renforcer son caractère et sa fonction académique, notamment dans les domaines clés de la paix, de la gouvernance, de l'environnement et du développement durable. L'Université sera amenée à jouer un rôle actif dans la mise en oeuvre de la Décennie des Nations Unies pour le développement durable.

Projet de décision proposé

15. Eu égard aux observations qui précèdent, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 169 EX/8,
2. Reconnaissant le rôle clé de l'Université des Nations Unies en qualité de pont entre la communauté académique internationale et les Nations Unies,
3. Tenant compte des efforts accomplis dans le sens de la rationalisation de la gestion de l'Université et l'amélioration constante de son fonctionnement,
4. Reconnaissant l'excellence des relations qui se développent entre l'UNU et l'UNESCO au fil des ans,
5. Exprime sa satisfaction pour le développement du programme et des activités de l'UNU ;
6. Apprécie la participation active de l'UNU aux activités et programmes de l'UNESCO ;
7. Exprime sa gratitude au Gouvernement du Japon pour le soutien financier et intellectuel qu'il apporte à l'UNU ;
8. Exprime également sa gratitude aux Etats membres qui abritent des centres de recherche et de formation (RTC) pour leur soutien financier et intellectuel ;

9. Remercie les gouvernements et les organisations qui ont contribué aux fonds-en-dépôt de l'Université et accordé leur soutien aux centres de recherche et de formation ainsi qu'aux programmes ;
10. Renouvelle son soutien au recteur de l'UNU, le professeur Hans van Ginkel ;
11. Invite l'Université à poursuivre ses efforts en faveur des activités dans les pays en développement ;
12. Invite également le Directeur général à communiquer au président du Conseil de l'Université des Nations Unies et au recteur, les termes de la présente décision.